



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Bordeaux
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
AGROÉQUIPEMENT

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET VENTE

SESSION 2014

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Document à rendre avec la copie :

- Document Apage 11

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

BARÈME INDICATIF

1^{ère} partie : 14 points
2^{ème} partie : 14 points
3^{ème} partie : 12 points

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 1 sur 11

La société Vilagri, implantée à Saint-Hilaire-du-Harcouët dans la Manche, a été créée en 1982. Elle se situe au carrefour de deux autres départements, la Mayenne et l'Orne, principalement marqués par l'élevage bovin et la polyculture (maïs, blé, orge).

La société est une concession spécialisée dans la vente et la réparation de matériels agricoles de la marque Case IH. L'implantation géographique historique de l'entreprise - à l'angle d'une artère de la ville - ne lui permettait plus d'exposer l'ensemble de la gamme de matériels dans d'excellentes conditions ni d'optimiser le potentiel de ses ateliers de réparation.

En conséquence et, dans le cadre de sa politique de développement commercial, la concession a fait construire une nouvelle base spacieuse idéalement située au bord de la Nationale 76 et à proximité de l'autoroute A 84. L'emménagement a eu lieu début mars.

L'entreprise Vilagri souhaite satisfaire une demande de plus en plus exigeante sur la qualité et la technologie des produits. La nouvelle base doit répondre à cet enjeu et être un modèle en matière de gestion des déchets et de respect des normes environnementales.

Titulaire d'un BTS agroéquipement, vous venez d'être embauché(e) en qualité d'assistant(e) technico-commercial(e) auprès du dirigeant M. Jacques Lemonnier.

Votre fonction vous amène à traiter les trois dossiers suivants :

- l'analyse du marché français de l'agroéquipement et de la stratégie du constructeur et de la concession ;
- l'analyse juridique ;
- l'inauguration des nouveaux locaux.

PREMIÈRE PARTIE - ANALYSE DE MARCHÉ ET STRATÉGIE

Le SIMA (Salon International du Matériel Agricole) réunit les grands acteurs du marché de l'agroéquipement. Les tendances du marché y sont présentées. Par ailleurs, c'est l'opportunité pour les constructeurs de mettre en avant leurs innovations technologiques. À l'aide de vos connaissances et des informations contenues dans les annexes 1 et 2 :

1.1 - Identifier l'évolution pour 2013 du marché de l'agroéquipement.

1.2 - Présenter 3 raisons qui expliquent cette évolution.

1.3 - Présenter 3 avantages liés à l'innovation technologique du matériel pour les utilisateurs et 3 avantages pour le concessionnaire.

Dans ce contexte favorable, les constructeurs et leurs concessionnaires mettent en place de nouvelles stratégies. À l'aide de vos connaissances et des informations contenues dans les annexes 3 et 4 :

1.4 - Qualifier la stratégie suivie par le groupe Case IH.

1.5 - Présenter 3 avantages et 3 limites de ce type de stratégie.

1.6 - Qualifier la nature de l'investissement réalisé par la concession Vilagri.

1.7 - Citer 3 raisons justifiant l'investissement réalisé par la concession Vilagri.

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 2 sur 11

DEUXIÈME PARTIE - ANALYSE JURIDIQUE

La nouvelle base a fait croître l'activité. À la suite des récentes embauches, l'effectif est passé de 48 à 52 salariés. Volontaire et investi(e) dans les fonctions exercées, vous vous intéressez aux institutions représentatives du personnel. À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 5 :

2.1 - Citer les deux institutions représentatives du personnel à mettre en place en raison du nouvel effectif (**Justifier** cette obligation).

2.2 - Expliquer comment vous pouvez devenir membre du CHSCT.

M. Lemonnier est respectueux de l'environnement. Lors de l'installation dans les nouveaux locaux, il a signé un contrat pour la collecte des huiles et des liquides de refroidissement usagés avec une société spécialisée. Par note de service du 4 mars 2014, il a informé chaque salarié de l'utilisation obligatoire des bacs de collecte.

Le mardi 29 avril, vers 10 h 50, il a constaté que le mécanicien Yvon Pasquier jetait de l'huile de vidange dans le cours d'eau situé derrière la base. Ce geste risque de polluer le cours d'eau. M. Lemonnier vous demande de faire le point sur la responsabilité de la concession en cas de pollution. À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 6 :

2.3 - Préciser si la responsabilité de la concession peut être engagée par les agissements de M. Pasquier (**Justifier** la réponse).

M. Lemonnier a adressé à M. Pasquier une observation verbale lui enjoignant de ne pas renouveler son geste. Or, le lundi 5 mai vers 16 h 40, il constate que M. Pasquier jette à nouveau de l'huile usagée dans le cours d'eau. Il envisage de prendre une sanction et convoque M. Pasquier à un entretien préalable. Connaissant votre implication dans la concession, M. Pasquier vous montre la lettre de convocation et vous demande des précisions. À l'aide de vos connaissances et des informations contenues dans les annexes 7 et 8 :

2.4 - Démontrer que les agissements de M. Pasquier sont passibles d'une sanction disciplinaire.

2.5 - Exposer les dispositions qui protègent le salarié lors de la procédure de sanction disciplinaire.

2.6 - Vérifier la conformité de la lettre de convocation à la procédure de sanction disciplinaire.

TROISIÈME PARTIE - SITUATION DE COMMUNICATION

Les nouveaux locaux vont être inaugurés au cours de journées portes ouvertes organisées les samedi 7 et dimanche 8 juin (de 9 à 19 heures avec nocturne jusque 21 heures le samedi). Ils comportent un imposant hall d'exposition permettant de présenter la gamme des tracteurs Case IH. Le point fort de cette inauguration sera la démonstration du tracteur PUMA CVX 195. À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 9 :

3.1 - Citer 2 avantages pour les clients de cette présentation dans le hall d'exposition.

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 3 sur 11

M. Lemonnier vous charge de préparer la communication sur l'inauguration de la nouvelle base. Tous les clients de la concession vont être invités. Vous avez en charge l'envoi des invitations via le réseau social utilisé par l'entreprise.

3.2 - Justifier l'intérêt d'utiliser un réseau social comme outil de communication.

3.3 - À partir du document A (à rendre avec la copie), rédiger l'invitation qui sera adressée aux clients de la concession via le réseau social.

Afin d'accompagner la démarche commerciale, M. Lemonnier vous demande de :

3.4 - Rédiger pour deux caractéristiques du tracteur PUMA CVX 195 de votre choix et en prenant appui sur la méthode CAP, **un avantage et une preuve**.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 4 sur 11

Annexe 1 - Le machinisme agricole tourne à plein régime

Le Sima, grand rendez-vous des agroéquipements a ouvert ses portes hier. Les fabricants espèrent une année 2013 au moins aussi fructueuse que 2012.

Le secteur du machinisme agricole échappe à la crise. C'est dans un certain climat d'optimisme que les grands fabricants vont se réunir cette semaine à l'occasion du Sima, le deuxième rendez-vous européen des équipements agricoles, derrière Agritechnica en Allemagne. « *Nous ouvrons le salon dans de bonnes conditions, même si, bien sûr, tous les acteurs restent prudents* », confirme Martine Degrémont, la directrice de la manifestation qui a lieu au parc des expositions de Villepinte, au nord de Paris.

Pourquoi un tel optimisme, par rapport à d'autres secteurs, comme la machine-outil ou le matériel de BTP, qui subissent un coup de frein dans les décisions d'investissement ? Soutenus par des prix des matières premières élevés, une majorité des agriculteurs ont suffisamment de visibilité sur l'avenir pour décider d'investir dans de nouvelles machines. Les tendances de long terme sont porteuses : une démographie mondiale dynamique et le développement des classes moyennes dans les pays émergents, qui aspirent à un régime alimentaire différent.

[...] Les changements liés à la politique agricole commune auraient pu perturber le secteur, mais les industriels ont vite été rassurés par les enveloppes d'aides. « *Les modifications restent tout à fait raisonnables* », note Lothar Kriszun, responsable de la division tracteurs chez l'allemand Claas. Tout au plus, le marché pourrait subir les effets de la réforme de la dotation pour investissement. Le cadre fiscal était jusqu'à présent favorable aux investissements des agriculteurs, mais les effets de cette réforme ne se font pas encore sentir.

En toute logique, cette bonne dynamique devrait se poursuivre en 2013. « *Le niveau de commandes actuel laisse présager une poursuite de la croissance au moins sur les six prochains mois* », indique Elodie Dessart, responsable du pôle économique chez Axema, la fédération des industriels de l'agroéquipement.

[...] En attendant, les usines françaises profitent de ce contexte favorable. La France a conservé une production dans le machinisme agricole qui a représenté 2,4 milliards d'euros au premier semestre 2012. [...]

Le bonheur des industries mécaniques est-il dans le pré ? Alors que le marché automobile s'enfonce dans la crise, entraînant dans son sillage constructeurs et sous-traitants, celui du matériel agricole affiche une santé de fer. En 2012, l'augmentation des ventes a atteint 5 % en Europe, soit un marché de plus de 5,4 milliards d'euros au total.

À en croire les professionnels du secteur, cette embellie devrait se confirmer en 2013, « *le marché européen de l'agroéquipement restant orienté très positivement* », selon l'Union des industriels de l'agroéquipement (Axema). Taux de croissance attendu pour cette année : 3 % dans l'ensemble de l'Europe de l'Ouest et notamment en France, qui demeure la véritable locomotive de la zone. Derrière elle, l'Allemagne, la Pologne et la Russie figurent également parmi les pays, où la demande est jugée « forte » par les industriels.

Développement d'une « agriculture de précision »

Cette bonne santé du secteur puise ses racines dans le développement d'une « agriculture de précision », qui rend indispensable l'utilisation d'équipements high-tech et engendre le renouvellement du parc de machines des exploitants. Le phénomène concerne plus particulièrement les machines dédiées au travail du sol, aux semis, à la fertilisation et à la protection des cultures dans lesquelles l'électronique embarquée et les systèmes de guidage par GPS ont été généralisés ces dernières années. [...]

Extrait du site les Échos du 25 février 2013

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 5 sur 11

Annexe 2 - L'innovation technologique

L'innovation contribue à dynamiser le marché. Bien sûr, le renouvellement des tracteurs est dopé par la mise aux normes anti-rejets des moteurs. Mais surtout, prolongeant les tendances des Sima précédents, les machines intègrent de plus en plus les technologies de la communication (y compris via les smartphones et tablettes). Une fois au champ (et parfois sans qu'intervienne le chauffeur !), elles dialoguent ainsi avec les réseaux satellitaires ou le siège d'exploitation, en vue d'une plus grande précision et rapidité de travail.

Ces technologies sont à la base d'outils de plus en plus observés par les éleveurs. À l'image de ces robots autonomes de distribution d'aliments qui pourraient réduire un peu contraintes et astreintes. Là est peut-être une des voies mais pas la seule pour garder l'élevage dans l'Ouest face à la tentation du blé, bien moins vorace en temps de travail.

Extrait d'un article Ouest-France 15 février 2013 - Gwenaél Demont

Annexe 3 - CNH Global et Fiat Industrial fusionnent

Le groupe italien Fiat Industrial et sa filiale américaine CNH Global ont annoncé leur fusion au sein d'une nouvelle entité baptisée CNH Industrial.

Une fois l'opération de fusion approuvée par les actionnaires des deux groupes, prévue le 9 juillet pour Fiat Industrial et le 23 juillet pour CNH, « *Fiat Industrial et CNH seront fusionnées en CNH Industrial. Les titres de CNH Industrial seront cotés à la Bourse de New York puis, peu après l'achèvement de la fusion, sur le Mercato Telematico Azionario géré par Borsa Italiana* » à Milan, selon un communiqué commun.

La fusion de Fiat Industrial avec CNH Global vise à simplifier la structure de la société avant son entrée à Wall Street. Elle est aussi considérée comme un test avant la fusion également programmée de Fiat avec son partenaire américain Chrysler.

grostracteurspassion.com - 11/06/2013

Annexe 4 - Stratégie de croissance

À l'heure actuelle, beaucoup de secteurs industriels sont dans leur phase de maturité, qui se caractérise essentiellement par une forte rigidité des positions concurrentielles. Par ailleurs, l'internationalisation accélérée des marchés pousse à la globalisation. Enfin, les défis technologiques conduisent à l'accroissement des budgets de recherche.

La croissance externe consiste à racheter ou à s'allier à d'autres entreprises, soit concurrentes dans le cas de la stratégie de spécialisation, soit appartenant à d'autres domaines d'activité dans le cas d'une stratégie de diversification. La croissance externe est un moyen d'acquérir rapidement les compétences d'un nouveau secteur, ou de prendre des parts de marché dans un secteur en maturité.

Une entreprise de taille un peu plus conséquente, avec des moyens financiers plus importants, peut envisager la croissance externe pour obtenir des avantages plus rapidement qu'avec la croissance interne. Elle peut y parvenir en absorbant un concurrent pour renforcer sa position sur le marché, acheter une technologie développée par une autre entreprise afin de l'utiliser pour son compte, acheter une entreprise pour entrer sur un nouveau secteur d'activité...

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 6 sur 11

Grâce à ces opérations elle pourra bénéficier d'effet de seuil, s'ouvrir de nouveaux marchés, diversifier ses activités, et bien d'autres avantages loin d'être négligeables. Mais la croissance externe n'est pas une solution miracle loin de là. Si les avantages qu'une entreprise peut obtenir sont très importants, les risques le sont tout autant. L'investissement à réaliser est très lourd, et s'il s'avère que l'absorption se passe mal (mauvaise organisation, incompatibilité des structures ...) ou que la rentabilité se fait attendre, l'entreprise risque d'éprouver des difficultés importantes rapidement.

Sources : le Stratégor-InterEditions et Valoxy (portail pour créateurs et entrepreneurs)

Annexe 5 - Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Quel rôle ?

Constitué dans tous les établissements occupant au moins 50 salariés, le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Quelle composition ?

Siègent au CHSCT :

- l'employeur ou son représentant assumant la présidence ;
- la délégation du personnel dont les membres - salariés de l'entreprise - sont élus pour 2 ans par un collège constitué par les membres élus du comité d'entreprise ou d'établissement et les délégués du personnel ;

[...]

Le mandat de représentant de personnel au CHSCT peut se cumuler avec celui de membre du comité d'entreprise, de délégué du personnel, de délégué syndical.

D'après <http://travail-emploi.gouv.fr>

Annexe 6 - Responsabilité de l'employeur du fait de son salarié

L'employeur peut-il être tenu responsable du fait du comportement de son salarié, qu'il ne peut contrôler à tout instant ?

La responsabilité de l'entreprise est engagée de plein droit, du fait du comportement de ses salariés en application de l'article 1384 alinéa 5 du Code Civil, lorsque le salarié a trouvé dans ses fonctions l'occasion et les moyens de sa faute, au temps et au lieu de travail.

L'employeur ne peut dégager sa responsabilité que s'il apporte la preuve que le salarié a commis un abus de fonction, c'est-à-dire lorsqu'il a agi « *hors de ses fonctions, sans autorisation et à des fins étrangères à ses attributions* » (Cour de Cassation, Assemblée Plénière, 19 mai 1988).

À titre d'exemple, le Tribunal de Grande Instance de Marseille, le 11 juin 2003, a condamné l'employeur d'un salarié ayant mis en ligne un site Internet satirique, pour avoir mis à disposition de son salarié les moyens techniques nécessaires à la mise en ligne du site en question.

D'après <http://www.jurisexpert.net>

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 7 sur 11

Annexe 7 – Extraits du règlement intérieur de la société Vilagri

VILAGRI

Article 1 - Objet

Le présent règlement intérieur fixe, conformément aux dispositions législatives les règles relatives à :

- la discipline applicable dans l'entreprise ;
- les procédures et sanctions disciplinaires ainsi que les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés ;
- l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise ;

[...].

Article 2 - Champ d'application

L'ensemble des salariés sans restrictions et sans réserves est visé par ce règlement intérieur

[...].

Article 8 - La discipline au travail

Les salariés sont placés sous l'autorité du chef d'entreprise et de toute personne ayant reçu délégation de ce dernier.

Ils doivent par conséquent, se conformer aux instructions des supérieurs hiérarchiques habilités à diriger, surveiller et contrôler l'exécution du travail.

Article 9 - Sanctions disciplinaires

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité et/ou de sa répétition, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions classées ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit ;
- blâme ;
- mise à pied disciplinaire d'une durée maximale de 5 jours ;
- mutation disciplinaire ;
- rétrogradation disciplinaire ;
- licenciement.

Article 10 - Dispositions relatives aux droits de la défense des salariés

Toute sanction sera motivée et notifiée par écrit au salarié conformément à l'article L1332-1 à 5 du Code du travail.

Aucun fait fautif ne peut être invoqué au-delà d'un délai de deux mois à compter du jour où l'employeur en a eu connaissance, à moins que des poursuites pénales n'aient été exercées dans ce même délai.

Toute sanction disciplinaire est précédée d'une convocation du salarié à un entretien préalable ; cette convocation doit mentionner l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien et préciser que le salarié peut se faire assister d'une autre personne de l'entreprise. Lors de l'entretien, l'employeur indique les motifs de la sanction envisagée et recueille les explications du salarié. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus d'un mois après le jour fixé pour l'entretien.

[...]

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 8 sur 11

Annexe 8 - La lettre de convocation à l'entretien préalable remise en mains propres à M. Pasquier contre décharge



325 RN 76
50600 Saint Hilaire du Harcouët

Objet : convocation à un entretien préalable
à une sanction disciplinaire autre qu'un
licenciement

M. PASQUIER Yvon
adresse

Lettre remise en mains propres contre décharge

Saint Hilaire du Harcouët,
le 6 mai 2014

Monsieur,

Le lundi 5 mai 2014 vers 16 h 40, vous avez, une nouvelle fois, versé de l'huile de vidange dans le cours d'eau situé à l'arrière de notre concession. Or, la note de service du 4 mars 2014 impose l'utilisation des bacs de collecte.

Nous envisageons donc de prendre une sanction disciplinaire à votre égard.

Avant de prendre une décision et conformément à la loi, nous souhaitons avoir un entretien avec vous. Au cours de cet entretien, nous recevrons vos explications sur les faits reprochés. Pour ce faire, vous vous présenterez le vendredi 16 mai 2014 à 11 heures en nos bureaux situés 325 RN 76 - 50600 Saint Hilaire du Harcouët.

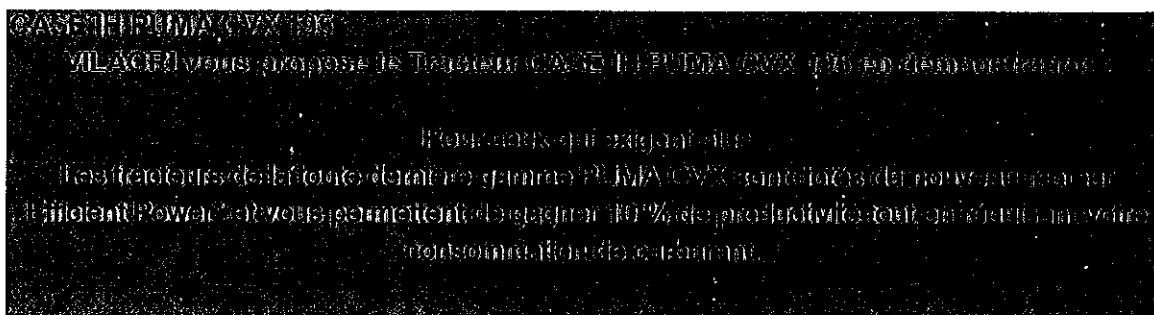
Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

M. Lemonnier

Lemonnier

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 9 sur 11

Annexe 9 - Le tracteur CASE IH PUMA CVX 195



Équipements :

- 4 RM
- Pont AV suspendu
- Boîte à variation continue
- Cabine suspendue
- Pneus AV : 600/65 R 28 Michelin
- Pneus AR : 650/65 R 42 Michelin
- Climatisation auto régulée
- Relevage AV
- 2 ailes AV à pivot dynamique
- 4 distributeurs AR électrique par Joystick
- Relevage AR électronique
- Accoudoir multicontroller
- Circuit hydraulique centre ferme CCLS
- Essieu pont AR moyeu coulissant
- Programme fourrières HMC
- 10 phares de travail : 6 AV et 4 AR
- Prise de force AR 540 / 540 E / 1000 / 1000^E
- 2 rétroviseurs télescopiques
- Siège pneumatique
- Stabilisateurs automatiques
- Tableau de bord analogique et digital
- Moteur tier 3
- Retour huile direct pont, 2 valves à visser



**Efficient power : dispositif mécanique qui accroît la puissance du moteur tout en permettant des économies de carburant.*

BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 10 sur 11

DOCUMENT A (À RENDRE AVEC LA COPIE)



BTS AGROÉQUIPEMENT		Session 2014
Épreuve U51 – Conseil économique et vente	Code : AGE5CEV	Page 11 sur 11